



Dans le cadre de son programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés, la Communauté de communes du Pays de la Serre propose une subvention pour l'acquisition de couches lavables.

Cette subvention vise à encourager les parents à utiliser pour leur(s) enfant(s) des couches réutilisables afin de générer moins de déchets. Le Pays de la Serre offre une subvention à l'achat des couches en reversant aux parents jusqu'à 140 €* pour l'achat de couches lavables.

* Voir règlement au dos.

Qui peut bénéficier de cette aide ?

Les habitants du territoire de la Communauté de communes du Pays de la Serre souhaitant faire l'acquisition de couches lavables.

Merci de remplir ce dossier d'éligibilité, de signer le règlement et de fournir les documents demandés afin que votre demande soit examinée et approuvée lors d'un bureau communautaire.

Date de la demande :

Pièces à fournir :

| | |
|---------------|------------|
| Coordonnées : | |
| Nom : | Prénom : |
| Adresse : | |
| Mail : | |
| Téléphone : | Portable : |

Copie de la facture d'achat

Copie de l'extrait d'acte de naissance ou du livret de famille

Justificatif de résidence sur le territoire

Dossier daté et signé

RIB du demandeur

Je soussigné(e)

demeurant à l'adresse indiquée ci-dessus

atteste sur l'honneur avoir répondu aux éléments du dossier d'éligibilité avec exactitude.

Je m'engage à utiliser les couches lavables acquises et ayant fait l'objet d'une subvention par le Pays de la Serre.

Je m'engage à accepter de répondre aux éventuels questionnaires ou enquêtes organisés dans le cadre du suivi de l'opération «Couches lavables» par le Pays de la Serre.

J'accepte que ma demande et mes coordonnées soient divulguées lors du bureau communautaire de la Communauté de communes du Pays de la Serre.

Fait à :

le :

Signature :

SERVICE ►►►►
ENVIRONNEMENT

Plus de renseignements auprès
de votre animateur du tri :

► Tél. 03 23 80 77 22
tri@paysdelaserre.fr

Le dossier complet est à envoyer en une seule fois par mail à tri@paysdelaserre.fr ou à déposer à l'accueil de la Communauté de communes.
Celui-ci sera étudié lorsqu'il sera complet.



Article 1

Dans les limites des crédits budgétaires prévus à cet effet, la Communauté de communes du Pays de la Serre peut accorder aux particuliers une subvention de maximum 140 € pour l'achat de couches lavables.

Article 2

Cette subvention pour l'achat de couches lavables n'a pas de plancher minimum, elle s'élève à 35% pour un plafond maximum d'achat de 400 € soit une aide maximale de 140 €.

Article 3

Le demandeur est un responsable légal de l'enfant et réside sur le territoire de la Communauté de communes du Pays de la Serre. L'aide est limitée à un enfant par famille. L'enfant doit être âgé de moins de 30 mois au moment de la date de dépôt de la demande.

Article 5

La demande de subvention est adressée à Madame la Présidente de la Communauté de communes du Pays de la Serre.

Elle doit être accompagnée des pièces justificatives suivantes :

- Le dossier d'éligibilité au dispositif pour les couches lavables dûment complété ;
- La(les) facture(s) originale(s) acquittée(s), mentionnant :
 - le nom du magasin et son adresse,
 - la date de paiement et le nom du demandeur,
 - le descriptif des achats (marque et modèle, accessoires éventuels) ;
- Un justificatif de domicile de moins de trois mois (facture d'eau, gaz, électricité,...) ;
- Une photocopie de l'acte de naissance, du livret de famille ou de l'acte d'adoption de l'enfant ;
- Un relevé d'identité bancaire au nom du demandeur.

Article 6

Après vérification et analyse du dossier, le bureau communautaire de la Communauté de communes du Pays de la Serre statue de l'attribution de la subvention.

Article 7

La subvention est payée par virement sur le compte bancaire ouvert au nom du demandeur.

Article 8

Le présent règlement entrera en vigueur à compter des formalités de transmission en Préfecture et de publicité accomplies.